

# La sécurité porte ses fruits

## Rapport d'activité 2023 de la Caisse de compensation MOBIL



## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| 1. Communication du président et du gérant de la caisse..... | 3  |
| 2. Organisation au 31 décembre 2023.....                     | 5  |
| 3. La CC MOBIL en chiffres .....                             | 6  |
| 4. Bilan/compte des frais administratifs en CHF.....         | 8  |
| 5. Tâches déléguées.....                                     | 9  |
| 6. Rapport de l'organe de révision.....                      | 10 |
| 7. Abréviations .....  | 11 |

# 1. Communication du président et du gérant de la caisse

**La Caisse de pensions MOBIL a clôturé l'exercice 2023 de manière très satisfaisante. L'adhésion de deux nouvelles associations porteuses porte désormais ses fruits: la CC MOBIL enregistre une forte croissance de ses membres. Cela a non seulement entraîné une hausse des revenus et des charges, mais aussi du volume de travail. Grâce à un effort commun, les structures de la caisse ont été adaptées à la nouvelle situation. La caisse de compensation pour le secteur de la mobilité en Suisse a ainsi entamé la nouvelle année avec succès et élan.**

## L'année 2023 en bref

### Évolution impressionnante

Au 31.12.2023, la CC MOBIL comptait 6'603 membres (+59 par rapport à l'année précédente). La forte augmentation des membres dès 2021 s'explique en grande partie par l'adhésion de deux nouvelles associations porteuses (ASTAG et carrosserie suisse). L'évolution est en effet impressionnante: la CC MOBIL compte aujourd'hui 2'099 membres de plus qu'au 31.12.2020, ce qui correspond à une hausse de 47 % au cours des trois dernières années. Outre une augmentation des recettes de cotisations, plus de membres signifie plus de prestations à fournir. Le volume traité a connu une croissance massive, notamment dans les domaines des cartes APG, des demandes APat, des décisions de rente ainsi que des certificats ALPS. L'engagement efficace et orienté performance des collaboratrices et collaborateurs de tous les services a permis de mener à bien les travaux.

Vous trouverez des chiffres supplémentaires ainsi qu'un aperçu de l'évolution de la caisse aux pages suivantes de ce rapport.

### Mise en œuvre réussie des nouvelles bases légales

Les thèmes centraux de l'année 2023 étaient vastes et exigeants. Outre les affaires courantes, la caisse a, à plusieurs reprises, dû mettre en œuvre de nouvelles bases légales, de manière ponctuelle et adaptée à la clientèle. De nombreuses ressources ont été mobilisées à cet effet:

- **Nouvelle loi sur la protection des données**

Entrée en vigueur au 01.09.2023, la nouvelle loi sur la protection des données (LPD) assure une meilleure protection des données personnelles. Plus concrètement, la protection des données est adaptée aux évolutions technologiques, l'autodétermination en matière de données personnelles est renforcée et la transparence concernant la collecte de données personnelles est accrue. Les nouvelles dispositions garantissent en outre la compatibilité avec le droit européen. Dans ce contexte, les caisses de compensation sont soumises aux règles applicables aux organes fédéraux. Ces règles étant plus strictes que celles qui s'appliquent aux entreprises privées, les travaux nécessaires ont été très importants. La CC MOBIL a pu soumettre les documents nécessaires au PFPDT (Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence) dans les délais impartis, et la caisse est organisée conformément à la loi sur la protection des données.

- **Stabilisation de l'AVS (réforme AVS 21)**

Le financement de l'AVS et le niveau des rentes sont assurés pour les dix prochaines années. Entre autres, l'âge de référence pour les femmes et les hommes est uniformisé à 65 ans et le départ à la retraite est flexibilisé. Entrée en vigueur au 01.01.2024, la réforme a déjà imposé des travaux préparatoires importants en 2023. On a organisé des formations pour garantir que les modifications sont mises en œuvre correctement et dans les délais.

- **Modernisation de la surveillance**

La modernisation dans le 1<sup>er</sup> pilier a pour objectif que la surveillance s'oriente davantage sur les risques. Pour ce faire, la gouvernance est renforcée. Les systèmes d'information (système de gestion de la sécurité de l'information «SGSI» ainsi que sécurité de l'information «SI») du 1<sup>er</sup> pilier sont gérées de manière appropriée.

## 1. Communication du président et du gérant de la caisse (Suite)

### «Un seul prestataire pour tout» – selon le souhait de la clientèle

Dans le domaine des caisses d'allocations familiales, notamment, les membres sont soulagés dans plusieurs cantons grâce au fait que la CC MOBIL prélève les cotisations de la CAF avec les cotisations AVS/AI/APG/AC et n'envoie donc plus qu'une seule facture. En 2023, on a décidé d'examiner une extension de cette offre et de l'étendre à d'autres cantons selon les souhaits, de manière ciblée et par étapes. À cet effet, le comité de caisse a nommé Hansruedi Schenk gérant de la caisse CAF MOBIL.

### Décisions importantes pour le domaine du 1<sup>er</sup> pilier en 2023

- Adaptation des rentes AVS/AI à l'évolution économique : hausse moyenne des rentes de 2,5 %.
- Depuis le 01.01.2023, les parents adoptifs qui travaillent ont droit à un congé d'adoption de deux semaines, financé par le régime des allocations pour perte de gain (APG).
- Le droit à une contribution de solidarité introduit en 2011 a été automatiquement supprimé de par la loi au 01.01.2023. La contribution de solidarité s'élevait à 1 % sur les tranches de salaire supérieures au gain maximal assuré de CHF 148'200.
- Au 01.01.2023, l'article 10, alinéa 2, de l'ordonnance sur les allocations familiales (OAFam) a été complété par différents congés pendant lesquels le droit aux allocations familiales est maintenu. Cela est applicable :
  - lors d'une prolongation du congé de maternité en raison d'une hospitalisation du nouveau-né pendant 22 semaines au maximum,
  - lors d'un congé de paternité pendant 2 semaines au maximum,
  - lors d'un congé pour la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé en raison d'une maladie ou d'un accident pendant 14 semaines au maximum et
  - lors d'un congé d'adoption pendant 2 semaines au maximum.
- Le 01.10.2023, la convention de sécurité sociale avec l'Albanie est entrée en vigueur. Celle-ci règle notamment l'égalité de traitement des ressortissants des deux États contractants, l'accès aux prestations de sécurité sociale, le paiement des rentes ordinaires en cas de résidence à l'étranger, et l'assujettissement à l'assurance des personnes exerçant une activité lucrative.
- À la même date est également entrée en vigueur la nouvelle convention de sécurité sociale avec le Royaume-Uni, qui règle les systèmes de sécurité sociale après le Brexit.
- Numérisation des APG pour les personnes astreintes au service : à partir de 2026, les personnes qui servent dans l'armée, le service civil ou la protection civile pourront obtenir leurs allocations pour perte de gain (indemnités journalières de l'APG) en s'inscrivant sur un portail en ligne. L'objectif est de décharger les personnes astreintes au service, leurs employeurs et les organes d'exécution du régime des APG.

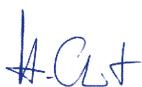
### connect – l'accès simple et direct

Le portail connect permet aux entreprises membres affiliées de communiquer facilement et efficacement avec la CC MOBIL. Tous les documents, décisions, etc. sont à disposition en temps réel, et l'état d'avancement est visible pour les commandes en attente. Cette application web pratique est très utilisée et simplifie l'administration pour toutes les personnes concernées.

### Caisse de pensions MOBIL

La CC MOBIL a délégué la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle à la Caisse de pensions MOBIL. Vous trouverez les informations relatives à l'exercice dans le rapport résumé 2023, qui est publié sur le site web [pkmobil.ch](http://pkmobil.ch).

Nous remercions chaleureusement toute l'équipe, le comité de caisse, les membres affiliés ainsi que les associations porteuses et nos partenaires commerciaux. La collaboration et la confiance mutuelle ont largement contribué à la réussite de l'exercice. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration fructueuse dans le futur!



Heinz Oertle  
Président Comité de caisse



Roland Graf  
Gérant de la caisse

## 2. Organisation au 31 décembre 2023

### Associations porteuses

Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA, Wölflistrasse 5, 3006 Berne

ASTAG Association suisse des transports, Wölflistrasse 5, 3006 Berne

carrosserie suisse, Forstackerstrasse 2B, 4800 Zofingen

Zroues Suisse, Bahnhofstrasse 86, 5001 Aarau

### Comité de caisse

|                |                        |                    |
|----------------|------------------------|--------------------|
| Président      | Oertle Heinz           | Zroues Suisse      |
| Vice-président | Leuba Nicolas          | UPSА               |
| Membre         | Aegerter Markus        | UPSА               |
| Membre         | Baumann-Zingg Cornelia | ASTAG              |
| Membre         | Haymoz Armin           | carrosserie suisse |
| Membre         | Jaussi Reto            | ASTAG              |
| Membre         | Schaub Marcel          | Zroues Suisse      |
| Membre         | Wyss Felix             | carrosserie suisse |

### Direction

|   |                  |
|---|------------------|
| Gérant de la caisse CC MOBIL                            | Graf Roland      |
| Gérant de la caisse CAF MOBIL, gérant de la caisse adj. | Schenk Hansruedi |

### Responsables des secteurs

|                        |            |
|------------------------|------------|
| 1 <sup>er</sup> pilier | Diaz Bruno |
|------------------------|------------|

### Responsables d'équipe

|                     |                     |
|---------------------|---------------------|
| Administration / HR | Di Gregorio Rosella |
| Cotisations         | Diaz Bruno          |
| Finances            | Bühlmann Corinne    |
| ICT                 | Diaz Bruno          |
| Prestations         | Hugi Angela         |
| Allocations         | Niklaus Jonas       |

Au 31.12.2023, l'effectif du personnel comptait 28 collaboratrices et collaborateurs, dont le taux d'occupation total était de 1'870 pour cent.

### Personnes de contact

Sur le site web « [akmobil.ch](http://akmobil.ch) », sous la rubrique « À propos de nous, Team », vous trouverez les personnes de contact avec leur domaine de compétence, leur numéro de téléphone et leur adresse e-mail.

La CC MOBIL peut être contactée au numéro de téléphone 031 326 20 20 (centrale téléphonique) aux heures suivantes :  
Lundi à vendredi 8.00–12.00 heures / 13.30–16.30 heures

### Services externes

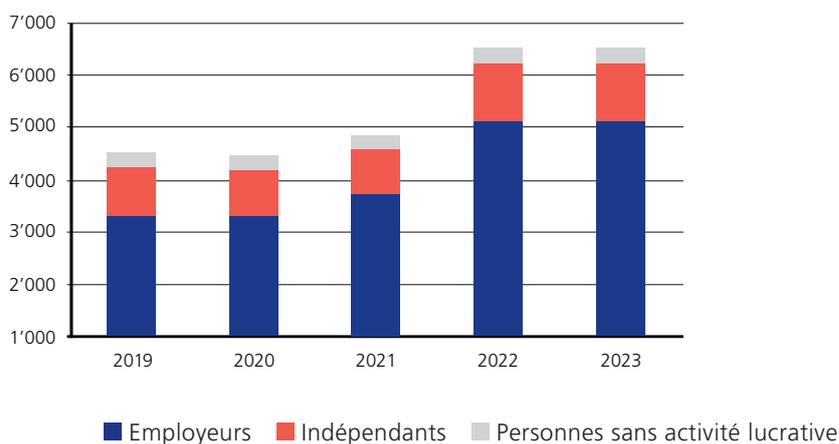
|                          |   |
|--------------------------|---|
| Organe de contrôle       | Office fédéral des assurances sociales, Berne |
| Contrôles des employeurs | Suva, Lucerne                                 |
| Organe de révision       | T+R AG, Gümliigen                             |

### 3. La CC MOBIL en chiffres

#### Effectif des membres

|                   | 2023  | 2022  |
|-------------------|-------|-------|
| Total des membres | 6'603 | 6'544 |

#### Évolution au cours des 5 dernières années

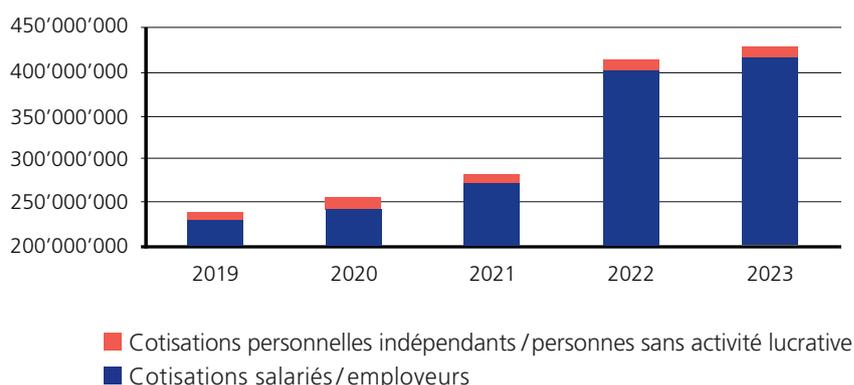


Le nombre d'indépendants a fortement diminué de 64 personnes l'année dernière. Cela s'explique par le fait que la forme juridique d'une personne individuelle ne semble plus adaptée à notre époque et que de nombreuses entreprises sont transformées en sociétés anonymes ou en Sàrl. De plus, de nombreux indépendants atteignent l'âge de la retraite et cessent leur activité commerciale. Malgré cela, l'effectif total des membres a augmenté de 59 personnes tenues d'acquiescer des cotisations.

#### Cotisations

|                     | 2023        | 2022        |
|---------------------|-------------|-------------|
| AVS/AI/APG (en CHF) | 426'377'948 | 412'908'625 |

#### Évolution au cours des 5 dernières années



Au vu de la hausse de l'inflation, des relations incertaines avec l'UE et des éventuelles conséquences tardives de la pandémie, il est difficile d'estimer, à la fin de l'année de référence 2023, comment l'environnement économique et, par conséquent, les masses salariales des membres évolueront dans les prochaines années. Avec des taux de cotisation AVS inchangés, il en résulte néanmoins une augmentation des cotisations de près de CHF 10,5 millions, soit de +2,5 %, par rapport à 2022.

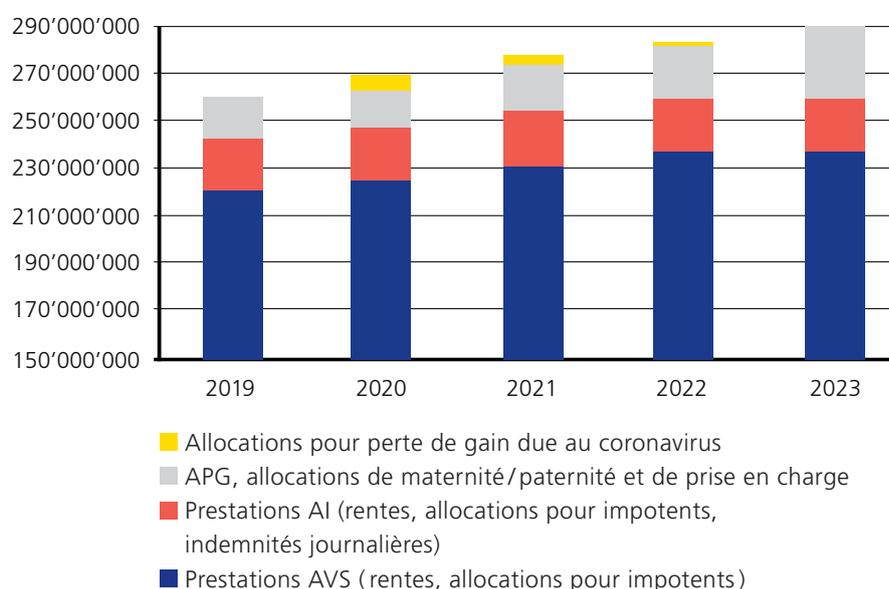
(chiffres en CHF)

|             | 2023       | 2022       |
|-------------|------------|------------|
| AC (en CHF) | 83'312'183 | 81'392'478 |

## Prestations

| Type de prestation (en CHF)         | 2023        | 2022        |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Rentes AVS                          | 245'123'041 | 234'907'709 |
| Allocations pour impotents de l'AVS | 2'318'108   | 2'054'980   |
| Rentes AI                           | 15'541'148  | 16'577'964  |
| Allocations pour impotents de l'AI  | 361'228     | 307'607     |
| Indemnités journalières de l'AI     | 5'327'552   | 4'612'267   |
| Allocations pour perte de gain      | 20'142'949  | 17'309'906  |
| Allocations de maternité            | 2'714'623   | 2'924'478   |
| Allocations de paternité            | 2'581'776   | 2'423'274   |
| Allocations pour prise en charge    | 80'429      | 161'525     |

## Évolution des prestations versées au cours des 5 dernières années



Pour les organes d'exécution, la mise en œuvre d'une réforme des retraites de cette ampleur représente un très grand défi, qui s'ajoute aux affaires courantes. Les délais de mise en œuvre sont souvent très courts en raison de la publication à court terme des ordonnances et des directives. Notre service informatique est fortement sollicité pour adapter les programmes nécessaires aux nouvelles conditions dans les délais. Nous savons par expérience que la charge administrative et le besoin de conseil augmentent avec chaque réforme.

(chiffres en CHF)

| Nombre de bénéficiaires                     | 2023   | 2022   |
|---|--------|--------|
| Rentes AVS                                  | 10'380 | 10'141 |
| Allocations pour impotents de l'AVS         | 246    | 227    |
| Rentes AI                                   | 771    | 766    |
| Allocations pour impotents de l'AI          | 38     | 39     |
| Indemnités journalières                     | 126    | 132    |
| Allocations pour perte de gain (cartes APG) | 12'937 | 11'930 |
| Demandes d'allocations de maternité         | 271    | 303    |
| Demandes d'allocations de paternité         | 1'116  | 1'062  |
| Allocations pour prise en charge            | 13     | 16     |
| APG coronavirus (versements)                | –      | 1'566  |

#### 4. Bilan / compte des frais administratifs en CHF

| <b>Bilan au 31 décembre</b>   |                    |                    |
|---|--------------------|--------------------|
| <b>Actifs</b>   | <b>2023</b>        | <b>2022</b>        |
| Avoirs en compte courant  | 1'425'967          | 885'517            |
| Autres avoires  | 6'219              | 5'104              |
| Placements en capitaux  | 2'291'907          | 2'308'722          |
| Immobilisations corporelles   | 2                  | 2                  |
| Actifs transitoires   | 0                  | 5'063              |
| <b>Total des actifs</b>   | <b>3'724'095</b>   | <b>3'204'408</b>   |
| <b>Passifs</b>  |                    |                    |
| Dettes à court terme  | 142'801            | 416'741            |
| Provisions  | 0                  | 0                  |
| Passifs transitoires  | 236'352            | 200'404            |
| Réserves générales  | 3'344'942          | 2'587'263          |
| <b>Total des passifs</b>  | <b>3'724'095</b>   | <b>3'204'408</b>   |
| <b>Compte des frais administratifs 1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre</b> |                    |                    |
| <b>Recettes</b>   | <b>2023</b>        | <b>2022</b>        |
| Contributions aux frais d'administration                                    | 3'221'594          | 3'056'662          |
| Remboursements de frais   | 641'101            | 718'814            |
| Autres recettes   | 206'301            | 57'251             |
| <b>Recettes totales</b>   | <b>4'068'996</b>   | <b>3'832'727</b>   |
| <b>Dépenses</b>   |                    |                    |
| Personnel   | - 2'126'417        | - 2'092'519        |
| Locaux  | - 150'198          | - 123'012          |
| Bureau  | - 44'602           | - 43'324           |
| Informatique  | - 541'582          | - 582'714          |
| Révision  | - 215'892          | - 249'910          |
| Comité /organes   | - 116'607          | - 96'614           |
| Divers  | - 116'018          | - 98'222           |
| <b>Total des dépenses</b>   | <b>- 3'311'316</b> | <b>- 3'286'315</b> |
| <b>Bénéfice / perte</b>   | <b>757'680</b>     | <b>546'412</b>     |

## 5. Tâches déléguées

### Caisses d'allocations familiales (CAF)

#### Propre direction

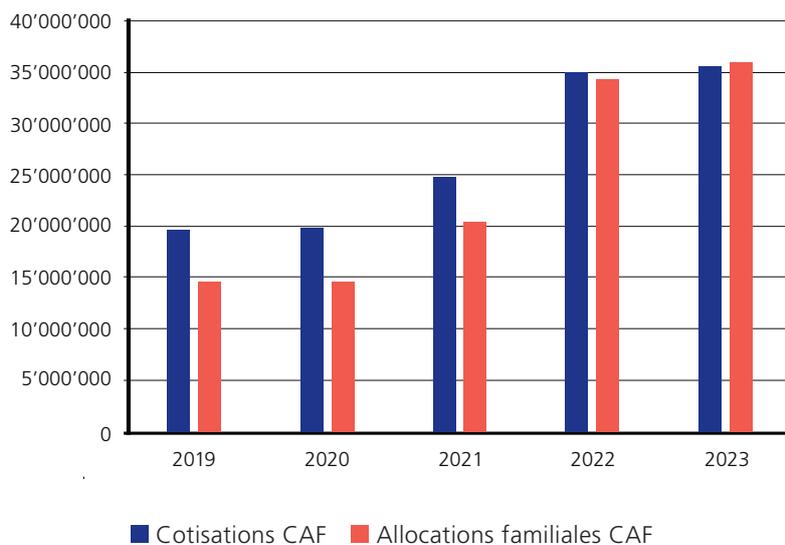
- CAF MOBIL (UPSA Schaffhouse)

#### Organes de décompte

- UPSA Zurich
- Canton d'Argovie
- Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
- FAGEBA Bâle-Ville
- Canton de Glaris
- Canton des Grisons
- Canton de Lucerne
- Commerce Suisse (pour le ct. de Schwyz)
- GEFASO Soleure
- Canton de Saint-Gall
- Commerce de Thurgovie
- Canton d'Uri
- Canton de Zoug
- Canton de Zurich

La clientèle des caisses d'allocations familiales, notamment, est soulagée dans plusieurs cantons grâce au fait que nous prélevons les cotisations de la CAF avec les cotisations AVS/AI/APG/AC et que nous n'envoyons donc plus qu'une seule facture.

### Évolution des cotisations et des prestations au cours des 5 dernières années



Les allocations familiales relèvent à la fois de la sécurité sociale et de la politique familiale. Leur objectif consiste à compenser partiellement les frais occasionnés par l'entretien d'un ou de plusieurs enfants. Les allocations familiales comprennent les allocations pour enfants, de formation, de naissance et d'adoption. Les allocations familiales reposent sur le principe « un enfant, une allocation ». En matière de sécurité sociale, cela signifie qu'un enfant ne donne droit qu'à une seule allocation du même genre. Si plusieurs personnes ont droit à des allocations familiales pour le même enfant (concours de droits), un ordre de priorité a été établi pour déterminer qui touchera les allocations familiales. Par ailleurs, un registre a été mis en service afin de prévenir le cumul d'allocations familiales.

(chiffres en CHF)

### Autres tâches déléguées

- Perception des cotisations PCFam Soleure
- Fonds de formation professionnelle Tessin
- Fonds de formation professionnelle Zurich
- Redistribution de la taxe sur le CO<sub>2</sub> à l'économie (employeurs)
- Caisse de pensions MOBIL
- Service IDE

## 6. Rapport de l'organe de révision



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung  
Wirtschaftsprüfung  
Steuerberatung

Au Comité de la  
Caisse de compensation MOBIL  
Wölflistrasse 5  
3006 Berne

Guemligen, le 28 mars 2024

### Révision AVS/AI/APG 2023

Sur la base de l'art. 68 LAVS ainsi que l'art. 160 al. 2 et l'art. 169 RAVS, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a édicté des directives pour la révision des caisses de compensation AVS (DRCC). L'étendue et l'objet des révisions résultent de ces directives.

En décembre 2023 et février 2024 nous avons procédé à la révision principale et la révision de clôture AVS/AI/APG de la Caisse de compensation MOBIL. Les comptes annuels du secteur comptable 9 font partie intégrante de nos contrôles effectués. Nous présentons notre rapport sur les résultats de nos travaux aux autorités compétentes conformément à la directive; le rapport sur la révision principale est daté du 15 janvier 2024 et le rapport sur la révision de clôture du 28 mars 2024.

Lors de notre révision, nous n'avons pas rencontré d'éléments qui exigent des mesures en temps utile de la part de la Caisse de compensation pour se conformer aux exigences légales.

T+R SA

Stefanie Müller  
Experte-comptable diplômée  
Experte-réviseur agréée

Rita Casutt  
Experte-comptable diplômée  
Experte-réviseur agréée

Responsable du mandat

**T+R AG** Sägeweg 11, 3073 Gümligen, Schweiz  
Tel. + 41 31 950 09 09

info@t-r.ch  
www.t-r.ch

EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen  
Mitglied TREUHAND | SUISSE



## 7. Abréviations

|                          |   |
|--------------------------|---|
| AC .....                 | Assurance chômage   |
| AI .....                 | Assurance invalidité  |
| ALPS .....               | Applicable Legislation Platform Switzerland (application web)             |
| APat.....                | Allocation de paternité   |
| APG .....                | Allocations pour perte de gain  |
| ASTAG .....              | Association suisse des transports   |
| AVS.....                 | Assurance vieillesse et survivants  |
| CAF .....                | Caisse d’allocations familiales   |
| carrosserie suisse ..... | Union suisse des carrossiers  |
| CC .....                 | Caisse de compensation  |
| CP .....                 | Caisse de pensions  |
| IDE.....                 | Numéro d’identification des entreprises                                   |
| PCFam .....              | Prestations complémentaires pour les familles à faible revenu             |
| Suva.....                | Caisse nationale suisse d’assurance en cas d’accidents                    |
| UPSA .....               | Union professionnelle suisse de l’automobile                              |
| 2roues Suisse.....       | Association de la branche du commerce spécialisé des véhicules deux-roues |

Editrice :

CC MOBIL, Wölflistrasse 5, CH-3006 Berne

Pour tout renseignement complémentaire :

CC MOBIL, téléphone 031 326 20 20, [info@akmobil.ch](mailto:info@akmobil.ch)

La version allemande de ce document fait foi.

© 2024 CC MOBIL, Berne